

**Procès-Verbal de la Commission Paritaire de Psychologie**  
**Réunie le Lundi 25 Juin 2007**  
**Sous la présidence de M. Bruno DE CARA**  
**Directeur du Département de Psychologie**  
**Assisté de M. Aurélien FURLAN, Assesseur Etudiant.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Enseignants : BISSON Thierry, DE CARA Bruno, MILHABET Isabelle, NOVI Patricia, SCHADRON Georges, STEINER Dirk et THEROUANNE Pierre.

Etudiants : PICCAMIGLIO Grégory (L1), PLUEN Stéphanie (L2), BUZZI Elisa (L3), CAMOUS Sarah (L3), PINEL Erika (L3), FURLAN Aurélien (M1), HAMIDI Zaïneb (M1) et JACQUOT Olivier (M1).

**AVAIENT DONNE PROCURATION :**

Enseignants : MANNONI Pierre à STEINER Dirk, MOLINA Guylaine à DE CARA Bruno, VIVES J-Michel à NOVI Patricia.

Etudiants : MAILLARD Sébastien (L1) à PLUEN Stéphanie (L2), TOMCZAK Katarzyna (L2) et BOUGUERRA Nasser (M1) à PINEL Erika (L3), NACHON Ophélie (M2) à HAMIDI Zaïneb (M1).

**ETAIENT EXCUSES :**

Enseignants : CHANQUOY Lucile, FAURE Sylvane, LAVIGNE Frédéric, MOLINA Guylaine, SCHMID Sabine et VIVES J-Michel.

La séance est ouverte à 13h30 par M. DE CARA sur l'ordre du jour suivant :

- 1.- Approbation des PV du 21 mai et du 5 juin 2007
- 2.- Absentéisme en Commission Paritaire
- 3.- Retours sur examens 2e session (dont consultation de copies)
- 4.- Préparation Rentrée 2007 (dont accueil des étudiants, brochure du Département et recrutement des tuteurs)
- 5.- Révision de la maquette de Licence (habilitation 2008-2011)
- 6.- Questions diverses

M. DE CARA constate que le quorum n'est pas atteint (le nombre des présents étant inférieur à 50% de l'assemblée plénière pour ce qui concerne le collège des enseignants). Conformément à l'article 18 des statuts de la Commission Paritaire, et selon la mention portée sur la convocation, M. DE CARA décide de convoquer une nouvelle Commission Paritaire le même jour à 14h sur le même ordre du jour.

M. DE CARA demande s'il y a des questions diverses. L'assemblée n'a pas de questions diverses.

M. DE CARA désigne Mlle PLUEN Stéphanie (L2) comme secrétaire de séance et propose d'ouvrir la séance en précisant que la Commission ne pourra passer au vote qu'à partir de 14h. Le premier point abordé est celui de l'absentéisme en Commission Paritaire.

**I. ABSENTEISME EN COMMISSION PARITAIRE**

M. DE CARA constate l'absentéisme chronique d'un certain nombre d'enseignants et, dans une moindre mesure, de représentants étudiants en Commission Paritaire. Selon lui, il s'agit là d'un vrai problème pour la représentativité du Département au sein de la Commission Paritaire.

M. DE CARA dit que l'absentéisme en Commission Paritaire peut être consécutif aux contraintes d'emploi du temps des uns et des autres. Pour y remédier, il avait proposé d'alterner le déroulement de la Commission Paritaire sur 2 demi-journées différentes (e.g. lundi et jeudi matin) afin de permettre à un maximum de membres d'y assister.

Mme MILHABET pense que le problème ne réside pas dans les horaires de la Commission Paritaire. Elle estime plutôt que le climat parfois conflictuel de la Commission Paritaire décourage un certain nombre d'enseignants d'y participer.

M. BISSON remarque que la Commission Paritaire du Département de Psychologie est une des Commissions Paritaires de l'UFR LASH qui fonctionne le mieux (avec celle du Département ACL). Il ajoute que toutes les UFR n'ont pas la chance de disposer de Commissions Paritaires.

M. THEROUANNE ajoute que, dans d'autres universités, les Commissions Paritaires prennent la forme de Conseils de Département. Ces conseils sont parfois seulement réservés aux enseignants.

M. BISSON avance qu'un motif possible de désaffection de la Commission Paritaire pourrait reposer sur le vote massif 'en bloc' des étudiants. En effet, il semblerait que les représentants étudiants soutiennent toujours une seule position et s'expriment 'en bloc' lors des votes. Dans ces conditions, la position soutenue par les étudiants serait quasi-majoritaire puisque la Commission Paritaire est composée pour moitié d'étudiants. Selon M. BISSON, cette attitude de « vote en bloc » fait perdre tout intérêt aux débats qui peuvent se tenir en Commission Paritaire.

M. THEROUANNE remarque que les représentants étudiants ne votent pas toujours en bloc sauf peut-être pour l'élection du Directeur de Département. Toutefois, ce vote en bloc des représentants étudiants n'est pas propre au mandat actuel de M. DE CARA mais se produisait déjà du temps du mandat de M. HAM.

M. THEROUANNE ajoute que la fréquence des Commissions Paritaires est peut-être trop élevée, ce qui pourrait expliquer cet absentéisme. Il constate, par ailleurs, que ce sont toujours les mêmes enseignants qui sont présents aux Commissions Paritaires.

M. JACQUOT précise que le nombre de Commission Paritaire a augmenté depuis l'élection de M. DE CARA.

M. DE CARA répond que c'est exact. Il y a eu nécessité de réunir fréquemment la Commission Paritaire ces derniers mois à cause d'une actualité universitaire chargée (e.g., élection du Bureau et habilitation des diplômés pour 2008-2011 notamment).

Mlle PINEL dément la stratégie d'un vote en bloc de la part des représentants étudiants. Selon elle, chaque représentant étudiant se fait sa propre opinion et vote en toute indépendance.

M. BISSON pense que trop de questions sont traitées en Commission Paritaire. Certaines questions (liées à la pédagogie notamment) devraient être traitées en Commission d'enseignants et non en Commission Paritaire.

M. THEROUANNE répond qu'il y a autant d'absentéisme en Commission d'enseignants qu'en Commission Paritaire.

Mme MILHABET ajoute que les 3 dernières élections du Directeur de Département se soldées par un vote en bloc des étudiants. Or, c'est seulement depuis l'élection de M. DE CARA que l'on observe une désaffection en Commission Paritaire.

Mlle HAMIDI pense que l'absentéisme des enseignants en Commission Paritaire concerne surtout une sous-discipline (Psychologie Clinique). Par ailleurs, Mlle HAMIDI déplore que des cours soient maintenus en même temps que le déroulement des Commissions Paritaires. Enfin, Mlle HAMIDI note que certains enseignants participent sélectivement aux Commissions Paritaires en fonction de l'ordre du jour et n'hésitent pas, dans ce cas, à reporter leur cours.

M. DE CARA se demande si des mesures peuvent être prises pour sanctionner l'absentéisme en Commission Paritaire. Par exemple, le droit de vote d'un membre de la Commission Paritaire pourrait lui être retiré après 3 absences consécutives non justifiées.

M. FURLAN pense que ce retrait du droit de vote déséquilibrerait la parité étudiants / enseignants au sein de la Commission Paritaire.

M. DE CARA propose, dans ce cas, de faire un relevé des présences sur un semestre ou une année universitaire afin d'évaluer l'engagement de chacun dans la Commission Paritaire.

M. SCHADRON craint que cette solution ne soit ni réaliste, ni réalisable. Ce relevé des présences créerait un phénomène de réactance (en stigmatisant les absents) et serait un facteur supplémentaire d'absentéisme. M. SCHADRON ajoute qu'il faudrait plutôt trouver des solutions afin d'inciter les membres à venir en Commission Paritaire sans montrer du doigt les absents.

Mme MILHABET soutient cette idée et précise qu'il ne faut pas raisonner en termes de sanctions. Le relevé de présence a un aspect de dénonciation qui n'incite pas les membres de la Commission Paritaire à venir. En revanche, Mme MILHABET propose de faire un bilan quantitatif des présences en Commission Paritaire. Sans remettre en cause la légitimité de la Commission Paritaire, ce bilan quantitatif permettrait de connaître le nombre de personnes ayant pris part aux décisions prises.

M. FURLAN ne comprend pas l'utilité de ce bilan quantitatif.

Mme MILHABET explique que ce bilan quantitatif permettrait de rendre compte du fonctionnement de la Commission Paritaire.

M. DE CARA s'interroge sur l'impact de ce bilan quantitatif. En effet, avec ou sans absentéisme, la Commission Paritaire reste l'instance légitime de décision du Département.

## **II. APPROBATION DES PV DU 21 MAI ET DU 5 JUIN 2007**

Le PV du 21 mai 2007 est approuvé sans modification à l'unanimité moins 1 voix contre et 2 abstentions.

Pour le PV du 5 juin 2007, les modifications suivantes sont demandées :

- M. SCHADRON demande à figurer parmi la liste des membres excusés (il avait prévenu M. DE CARA de son absence).
- Mlle PLUEN précise que, pour le cas de l'étudiant n'ayant pas rendu ses ouvrages à la B.U., la sanction prise par la Scolarité reposait sur l'interdiction d'accès à ses notes (et non sur l'invalidation de son semestre).
- M. THEROUANNE ajoute, en référence au profil du poste de MCF en Psychologie Clinique, que l'enseignement d'une pluralité de modèles théoriques en Psychologie Clinique n'est pas incompatible avec la proposition de M. VIVES de constitution d'une équipe à forte cohérence thématique en Psychologie Clinique.

Compte tenu de ces modifications, le PV du 5 juin 2007 est approuvé à l'unanimité moins 1 voix contre et 8 abstentions.

Mme NOVI se demande s'il n'est pas possible de recevoir les PV de la Commission Paritaire par e-mail.

M. DE CARA lui répond que cela serait possible pour les personnes qui en font la demande. Toutefois, l'édition des PV sur papier reste indispensable pour assurer la diffusion des PV à TOUS les membres de la Commission (y compris ceux n'ayant pas d'e-mail).

## **III. RETOURS SUR EXAMENS 2E SESSION (DONT CONSULTATION DE COPIES)**

M. DE CARA donne la parole à l'assemblée pour faire état d'éventuels incidents concernant la 2<sup>e</sup> session d'examens (qui s'est déroulé du 7 au 13 juin 2007).

M. DE CARA précise que c'est la première année où la 2<sup>e</sup> session (dite « session de rattrapage ») s'est déroulée au mois de juin et non au mois de septembre. Ce nouveau calendrier des examens devra faire l'objet d'une évaluation par la Commission Paritaire.

M. BISSON souligne la longueur excessive des sessions d'examens sur l'année universitaire 2006/2007 (d'avril à juin).

Pour évaluer le bénéfice du déroulement de la session de rattrapage au mois de juin, M. DE CARA demandera à la Scolarité de lui fournir le pourcentage d'étudiants présents ainsi que le pourcentage de réussite à la session de rattrapage pour 2006-2007. Ces chiffres seront comparés à ceux de l'année 2005-2006 où la session de rattrapage a eu lieu en septembre.

Mlle BUZZI indique que, lors de l'examen de rattrapage du 2<sup>e</sup> semestre de Licence 3 en Neurobiologie (LL6PY40), une question a été annulée en cours d'examen. Cela a pu déstabiliser les étudiants.

M. THEROUANNE se demande si les rattrapages du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2007-2008 pourront se dérouler dès février 2008 pour écourter la 2<sup>e</sup> session d'examen au mois de juin 2008.

### **- CONSULTATION DES COPIES**

M. DE CARA aborde la question de la consultation des copies.

M. BISSON propose de limiter l'accès à la consultation de copies aux étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne.

M. DE CARA précise que la consultation de copies est un droit des étudiants.

Mlle HAMIDI remarque que les dates de consultations de copies sont affichées trop tard.

M. DE CARA demande aux enseignants de communiquer au plus tôt leur date de consultation de copies au secrétariat du Département. Ainsi, les dates de consultation des copies pourront être affichées le plus tôt possible (avant les délibérations) ce qui permettra aux étudiants de s'organiser pour y assister. Par ailleurs, M. DE CARA mettra en ligne les dates de consultation de copies sur le site du Département et les transmettra également aux représentants étudiants.

Pour ce qui concerne la 2<sup>e</sup> session d'examen de l'année 2006-2007, les notes seront affichées le 2 juillet 2007 et la consultation des copies commencera dès le lendemain. M. DE CARA rappelle que les étudiants de Master 1 peuvent refuser la compensation dans les 3 jours ouvrables suivant l'affichage des résultats.

Mlle PINEL se demande s'il serait possible de regrouper les consultations de copies pour une même UE ou un même niveau d'étude sur une seule plage horaire. Ceci permettrait aux étudiants de ne venir qu'une seule fois pour consulter leur copie dans le cadre d'une UE ou d'un niveau d'étude.

Par ailleurs, Mlle PINEL s'interroge sur la possibilité pour les étudiants de disposer du détail de leurs notes à l'intérieur d'une UE.

M. DE CARA répond que la communication du détail des notes à l'intérieur d'une UE n'est pas possible par la Scolarité à cause de contraintes techniques liées au logiciel Apogée. En effet, seule la moyenne des notes à l'intérieur d'une UE est saisie sur Apogée.

M. THEROUANNE insiste sur la nécessité d'organiser une consultation de copies pour TOUS les étudiants qui en font la demande. Il s'agit d'un droit des étudiants. Par ailleurs, la consultation de copies permet de corriger d'éventuelles erreurs dans la notation. Enfin, M. THEROUANNE insiste sur la fonction pédagogique de la consultation de copies pour permettre à l'étudiant de comprendre son erreur.

Mme MILHABET rappelle que les consultations de copies sont ouvertes à tous les étudiants qui en font la demande, quelle que soit leur note.

M. THEROUANNE soutient l'idée de regrouper les consultations de copies d'une même UE ou d'un même niveau d'étude sur une seule plage horaire.

M. DE CARA propose aux responsables d'UE de fixer, si possible, une date commune pour la consultation de copies au sein de leur UE. Si cela ne fonctionne pas, M. DE CARA pourra lui-même proposer des dates pour regrouper les consultations de copies par UE ou par niveau d'étude.

M. DE CARA rappelle, par ailleurs, que les étudiants peuvent obtenir le détail de leurs notes auprès du responsable d'UE dans le cadre de la consultation de copies.

### **IV. PREPARATION RENTREE 2007**

## **- ACCUEIL DES ETUDIANTS**

M. DE CARA annonce que la réunion de rentrée aura lieu le mardi 11 septembre 2007 (amphi 1). La matinée sera consacrée, à partir de 9h, à l'accueil des étudiants de L1 (néo-bacheliers), l'après-midi aux étudiants de L2 (13h30), L3 (14h30) et M1 (15h30).

M. DE CARA demande aux enseignants d'être présents à cette réunion de rentrée pour présenter le contenu de leur enseignement, donner la date du 1<sup>er</sup> cours et indiquer, le cas échéant, les lectures obligatoires.

M. FURLAN précise qu'un pot de rentrée pour les étudiants en Psychologie sera organisé l'association 'Et puis les Psy' sur le campus à la mi-septembre.

Par ailleurs, en ce qui concerne le calendrier universitaire, M. DE CARA indique que le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2007-2008 comportera 13 semaines (12 semaines de cours + 1 semaine de rattrapage de cours). A cela, s'ajoutera une semaine de pause pédagogique du lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre.

## **- BROCHURE DU DEPARTEMENT**

M. DE CARA présente à la Commission Paritaire une brochure d'informations pour les étudiants de L1. Cette brochure a notamment pour but de présenter l'offre de formation en Psychologie, de fournir la liste des contacts enseignants et de détailler le programme des études pour la Licence de Psychologie. Cette brochure sera remise aux étudiants néo-bacheliers lors de leur inscription à la Scolarité dès le début du mois de juillet.

Mlle PINEL remarque que cette brochure d'informations pour les étudiants de L1 ne comporte pas de résumés de cours, ni de liste bibliographique.

M. DE CARA lui répond que ce n'est pas le but de cette brochure, spécialement destinée aux étudiants de L1 qui commencent leurs études en Psychologie. D'autres brochures spécifiques à chaque année d'étude (de L1 à M1) comporteront résumés de cours et bibliographies. Ces brochures seront remises aux étudiants lors de la réunion de rentrée en même temps que l'emploi du temps.

M. BISSON demande la rectification de quelques erreurs sur la brochure présentée par M. DE CARA. L'équipe de Psychopathologie Clinique est rattachée, pour 2007-2008, au Laboratoire de Psychopathologie Clinique et Psychanalyse (LPCP) en co-habilitation avec l'Université d'Aix-Marseille 1. Par ailleurs, les tests enseignés dans le cadre de l'UE LL5PY30 incluent le Rorschach ET le TAT.

M. FURLAN indique que le projet de cette brochure partait d'une initiative étudiante et regrette que M. DE CARA l'ait mené sans concertation avec les représentants étudiants.

M. DE CARA dit que c'est exact. Des représentants étudiants l'avaient effectivement sollicité pour la mise au point de brochures d'information pour les étudiants. Toutefois, M. DE CARA précise que des contraintes de temps ne lui ont pas permis d'élaborer cette brochure d'information pour les néo-bacheliers en concertation avec les représentants étudiants. En effet, il était impératif que la brochure soit prête fin juin pour être disponible début juillet lors de l'inscription des néo-bacheliers.

M. DE CARA propose, en revanche, de laisser l'initiative aux étudiants en ce qui concerne les brochures spécifiques à chaque année d'étude (de L1 à M1). Ces brochures seront distribuées lors de la réunion de rentrée.

M. FURLAN et Mlle PLUEN se proposent de collecter auprès des enseignants les informations relatives aux enseignements (résumés de cours et bibliographies) pour l'élaboration des brochures spécifiques à chaque année d'étude. Une première version de ces brochures devra être remise à M. DE CARA pour le 13 juillet 2007.

## **- RECRUTEMENT DES TUTEURS**

M. DE CARA annonce que M. LAVIGNE est chargé en tant que RPL1 (Responsable Pédagogique de Licence 1) du recrutement de 3 tuteurs pédagogiques étudiants (niveau Master 1 minimum) pour l'année 2007-2008. M. LAVIGNE et ces 3 tuteurs pédagogiques étudiants mettront en place le Tutorat à

l'attention des étudiants de L1. Ce tutorat vise à accueillir, soutenir et orienter les étudiants de L1 et inclura également une préparation aux examens. Les tuteurs pédagogiques étudiants devront être recrutés le plus tôt possible (mi-septembre) afin de prendre leurs fonctions dès la fin du mois de septembre.

M. VIVES propose qu'un des 3 tuteurs pédagogiques étudiants soit issu de la filière Psychologue Clinique. M. BOURLOT (doctorant en Psychologie Clinique) avait exercé le rôle de tuteur pédagogique étudiant en 2006-2007. M. VIVES proposera à M. LAVIGNE le nom d'un tuteur pédagogique étudiant pour la Psychologie Clinique.

Par ailleurs, M. DE CARA indique que, jusqu'à présent, Mme MAILLAN s'occupait du recrutement des moniteurs de la BS et de la salle informatique pour le Département de Psychologie. Toutefois, M. DE CARA constate que Mme MAILLAN ne prend plus part aux Commissions Paritaires depuis plusieurs mois. Dans ces conditions, M. DE CARA décide de confier le recrutement des moniteurs de la BS et de la salle informatique à M. LAVIGNE.

M. DE CARA rappelle que le recrutement de 3 tuteurs pédagogiques étudiants et de 7 moniteurs (BS et salle informatique) pour le Département de Psychologie devra être approuvé par une Commission Paritaire qui se réunira fin septembre.

## **V. REVISION DE LA MAQUETTE DE LICENCE (HABILITATION 2008-2011)**

M. DE CARA annonce que la maquette de Licence de Psychologie applicable à la rentrée 2008 a été rejetée par le Conseil d'Administration de l'Université à cause du non respect des « normes Bayrou ». En effet, la maquette de Licence de Psychologie (votée par la Commission Paritaire du 26 février 2007 et acceptée par le CEVU du 23 avril 2007) totalise un volume d'enseignement de 1353 heures/étudiant pour l'ensemble des 3 années de la Licence, ce qui représente un dépassement de 53h par rapport au volume préconisé par le CA (1300 heures/étudiant = « normes Bayrou »).

Le CEVU du 14 mai 2007 a ainsi recommandé une révision des maquettes pour se conformer aux normes " Bayrou ". Le CA du 6 juillet se prononcera à nouveau sur les maquettes de Licence.

M. DE CARA doit remettre au Conseil de Gestion de l'UFR LASH une révision de la maquette de Licence de Psychologie pour le 25 juin 2007.

M. DE CARA a élaboré une proposition de révision en concertation avec le Bureau du Département. Cette proposition vise surtout à ne pas réduire les enseignements disciplinaires (pour ne pas remettre en cause l'équilibre atteint entre les 4 sous-disciplines de la Psychologie). En voici le détail :

- 1/ Réduire les enseignements connexes à la Psychologie (Sc. du Langage, Sc. de l'Education & Sociologie), en Licence 2, à 20h CM + 8h TD par semestre. Ceci permettrait une diminution horaire de 8h au 1<sup>er</sup> semestre (UEF LL3PY2) et de 10h au 2e semestre (UEF LL4PY2), soit une réduction totale de 18 heures/étudiant.
- 2/ Réduire le TER (Travail d'étude et de Recherche) de Licence 3 à 12h éq. TD (au lieu de 18h) pour chaque semestre (valable pour S5 et S6, UEF LL5PY3 et LL6PY3), soit une réduction totale de 2 x 6h = 12 heures/étudiant. [Pour information, M. DE CARA rappelle que le TER actuel de L3 correspond à 12h éq. TD par semestre ; la proposition consiste donc à maintenir l'existant].

L'application des propositions (1) et (2) permettrait une réduction de 18 + 12 = 30 heures/étudiants, soit un volume d'enseignement de 1353 - 30 = 1323 heures/étudiants sur les 3 années de la Licence.

M. DE CARA fait remarquer que cette réduction de 30 heures/étudiants ne permet pas d'atteindre les normes Bayrou (1300 heures/étudiant sur les 3 années de la Licence). Il reste, en effet, un dépassement de 23 heures/étudiant. Toutefois, il s'agit d'un effort du Département pour se rapprocher des normes Bayrou.

M. BISSON indique que les normes Bayrou sont des normes « plancher ». En effet, un volume horaire de 1300 heures/étudiant sur les 3 années de Licence serait un MINIMUM pour ouvrir une Licence. Une tolérance de plus ou moins 10% par rapport aux normes Bayrou pourrait être accordée. M. BISSON met l'accent sur l'importance de l'effectif étudiant du Département de Psychologie. Il estime, à ce titre, que la Commission Paritaire pourrait revendiquer le maintien de la maquette de Licence en l'état.

M. STEINER ajoute que le Président de l'UNSA a décidé de considérer le plancher et le plafond des normes Bayrou comme étant identiques. De ce fait, la tolérance de plus ou moins 10% ne peut s'appliquer.

M. THEROUANNE ne voit pas l'intérêt d'une réduction partielle de 30 heures/étudiant. Selon lui, soit on accepte de se conformer au plancher de 1300 heures/étudiant, soit on défend la maquette actuelle à 1353 heures/étudiant.

M. DE CARA lui répond que cette réduction partielle de 30 heures/étudiant (au lieu des 53 demandées) montre la volonté du Département de se rapprocher des normes Bayrou. M. TASSEL, assesseur à la Pédagogie de l'UFR LASH, a, par ailleurs, indiqué à M. DE CARA que cette réduction partielle sera défendable devant le prochain CA.

M. THEROUANNE propose, comme autre solution possible, de supprimer un groupe de TD en L1 ce qui permettrait de réaliser des économies à l'Université.

M. DE CARA lui répond que la demande de réduction du CA porte sur des heures/étudiant et non sur la charge annuelle d'enseignement. Le nombre de groupes de TD n'intervient donc pas dans la révision de la maquette de Licence.

Mlle HAMIDI remarque que la Commission Paritaire a trop souvent plié devant les exigences du Président de l'université. Mlle HAMIDI estime qu'il faudrait défendre la maquette en l'état avec un dépassement horaire de 53 heures/étudiant par rapport aux normes Bayrou.

M. DE CARA propose de passer au vote et soumet successivement les 2 propositions suivantes :

1/ « *Etes-vous pour ou contre la révision de la maquette de Licence de Psychologie ?* »

⇒ Le résultat du vote donne 9 voix pour, 7 voix contre et 6 abstentions.

2/ « *Etes-vous pour ou contre la réduction du volume horaire à 1323 heures/étudiants (au lieu de 1353) sur les 3 années de la Licence ?* »

⇒ Le résultat du vote donne 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions. Huit membres (présents ou représentés) n'ont pas pris part au vote.

La révision de la maquette de Licence de Psychologie est donc adoptée.

## **VI. QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'a été posée par la Commission Paritaire.

Avant de lever la séance, M. DE CARA annonce qu'un 3<sup>e</sup> poste statutaire de Secrétaire a été obtenu par le Département de Psychologie à partir de septembre 2007.

La séance est levée à 16h40.

Le Directeur du Département de Psychologie

L'assesseur étudiant

Bruno DE CARA

Aurélien FURLAN